ns : la B 1-

in de nos

rre a été munitions afins de la

cerne des autre est

aux direcde défense

orésident a

renvoyées aux détier : cette ordonné onvention

ompe fu-

n a assisté

ois 1792,

29 l. 5 f. ... 188. ... 198. ier. ‡. p.

L C S. iles a pla

5: 7<sup>2</sup> \$

2. 17. p. 9. 5 ½ P.

... 4. P.

. 12. p. . 72. 73. 72. 73. 80. 78.

78.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

ET ÉTRANGERES. NATIONALES

Du SAMEDI 26 Janvier 1793, l'an 2e. de la République.

Les personnes dont l'abonnement à la Gazette Universelle finissoit le dernier octobre & le 30 novembre 1792, recevront les Nouvelles politiques jusqu'au 5 sévrier. En échange du mois de novembre, les Souscripteurs de cette époque recevront les Nouvelles politiques jusqu'au 5 levrier. En échange du mois de novembre, les Souscripteurs de cette époque recevront le Précis des événemens qui se sont passes en Europe depuis le 10 août jusqu'au 15 novembre, ainsi que nous nous y sommes engagés. Ce Précis est actuellement lous presse, & sera envoyé dans le courant de sévrier. Les uns & les autres sont pries de renouveller leurs souscriptions avant le 5 sévrier, asso que leur service n'éprouve aucune interruption.

Le Bureau des Nouvelles positiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, Le Bureau des Nouvelles positiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, etc elle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 siv. par an, 18 siv. pour fix mois, & 10 siv. pour près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 siv. Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>, d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulieres, ni les lettres non-affranchies.

# ALLEMAGNE.

De Bonn, le 10 janvier.

PARMI les prétendus farcasmes & plaisanteries que les écri-ARMI les prétendus l'arcasmes & plaisanteries que les écrivains gagés répandent conttre la nouvelle république, il en est qui la servent, loin de nuire à sa cause. On lit dans la gazette de Francsort un trait de ce genre. Il y est raconté que le lendemain de l'affaire près de Hockeim, un officier franciois, du nombre des prisonniers saits par les Prussens, est accouché d'un garçon; & la gazette ajoute qu'il y a dans l'armée de Custine plus de mille semmes déguisées en hommes. Il y a en ester parmi les prisonniers qui ont encore été amenés à Cologne après l'affaire de Duren, une de ces héroines nés à Cologne après l'affaire de Duren, une de ces héroines

qui a reçu trois blessures.

Il y a en ce moment à Cologne quantité d'officiers autrichiens, ainsi que le baron de Seickendorff avec la chancellerie autrichienne & une foule d'employés & autres Brabançons. L'opinion de ces derniers est, que le Brabant n'aura jamais d'autres idées que celles de sa noblesse & de ses prètres, & que les François ne tarderont pas à en être chasses. L'intrigue est tres-active de ce côté.

Manheim est occupé dans ce moment par onze mille hommes de troupes palatines & bavaroifes. Le pont près de cette ville sur le Necker a été coupé, parce que les Prussiens & les Hesson de la Bergstraas. On prétend que les Palatins ont voulu montrer par-là aux François qu'ils observaient une exacte neutralité.

Il est arrivé liier à Cologne deux bataillons de grenadiers liongrois venant de l'armée de Clairsayt. — On dit que les Prussiens & les Hessois vont attaquer Cassel.

# ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre particuliere écrité par un François, de Londres, le 16 janvier.

Il paroît qu'on croit assez généralement en France que l'Angleterre ne veut pas sérieusement la guerre. Lorsqu'on a appellé Pitt, milord préparatif, & qu'on a cité ses inutiles armemens contre la Russie, on s'imagine avoir bien motivé

cette opinion. Comment oublie-t-on que l'Angleterre ne menaca la Russie que pour l'obliger à faire un traité de commerce avantageux pour elle? Comment ne voit-on pas que cette derniere puissance n'ayant ni colonie ni marine marchande, les Anglois ne pauvoient s'enrichie à Cre dévour chande, les Anglois ne pouvoient s'enrichir à fes dépens en lui failant la guerre? Il n'exifte entre les Anglois & les Ruffes ni rivalité ni liaine nationale. Mais depuis quand les Anglois ne font-ils plus élevés dans la haine de la France? depuis quand ne font-ils plus jaloux de fa prospérité? Sans dont il existoit dans la nation un certain nombre d'homes depuis quand ne sont-ils plus jaloux de sa prospérité? Sans doate il existoit dans la nation un certain nombre d'hommes éclairés, animés par une philantropie générale, qui voyoient avec plaisir les François recouvrer leurs droits, & qui sentioient que les Anglois ne seroient pas libres long-tems s'ils étoient le seul peuple libre de l'Europe. Mais jamais le gouvernement anglois le plus immoral & le plus machiavellique de tous, n'a cessé d'être l'ennemi de la liberté & de la prospérité des autres peuples, & sur-tout des François. S'il a gardé jusqu'à ce jour une apparente nentralité, c'est qu'il vouloit donner le tems à l'Espagne d'embrasser un système désastreux, c'est qu'il vouloit donner le tems à l'Espagne d'embrasser un système désastreux, c'est qu'il vouloit donner le tems à l'Espagne d'embrasser un système désastreux, c'est qu'il raignoit de trouver de l'opposition dans le vœu national, & qu'il lui falloit du tems pour se populariser. En attendant, il n'en a pas moins été l'ame de la coalition. N'est-ce pas son insluence corruptrice qui a fait oublier à la cour de Prusse sintérêts évidens, & qui l'a entraînée dans une alliance monstrueuse avec l'Autriche? N'est-ce pas l'Angleterre qui sondoie le landgrave de Hesse d'autres princes d'Allemagne? Si elle a vu avec indissérence l'impératrice envabir la Pologne, quoique cette invafion puisse avoir les suites les plus functes & pour l'Empire & pour toute l'Earope, n'est-ce pas parce qu'elle étoit uniquement occupée à susciter des ennemis à la France. & pour toute l'Europe, n'est-ce pas parce qu'elle étoit uni-quement occupée à susciter des ennemis à la France, & à l'empêcher de se donner une constitution libre?

Le gouvernement britannique n'a jamais douté du succès de la coalition. Mais aujourd'hui qu'il est obligé de renouvelde la coaltion. Mais aujourd'hui qu'il est parvenu à se populari-ser, il n'héstera pas à se réunir à la ligue des despotes. Vos malheurs inséparables d'une révolution, lui ont donné les moyens d'égarer l'opinion du peuple anglois. Les déclamations des feuilliftes ignorans, l'accueil fait à des adresses envoyées peut-être par des hommes dévoués au ministere, l'arrêté philosophique sur la liberté de l'Escaut & de la Meuse; voilà les causes qui ont secondé les intrigues du gouvernement, & qui ont fait perdre à la France presque tous ses partisans.

Vous pouvez être instruit à present de l'effet qu'a produit la menace d'un appel à la nation angloise, en cas que le ministere se décide à nous faire la guerre. Eh! ne suffit-il pas de lire les gazettes pour se convaincre que la nation est aujourd'hui ministerielle? Le parti de l'opposition a disparu. Pour conserver la popularité, elle sera peut-être obligée d'outrer les mesures du gouvernement.

### BELGIQUE. al de de mail ;

#### De Bruxelles, le 21 janvier.

Le général Moreton, commandant de cette ville, avoit adressé à nos représentans provisoires copie des décrets de la convention nationale des 15 & 22 décembre, avec une lettre où il leur annonçoit que sur-le-champ il alloit s'occuper du foim de mettre ces décrets à exécution. En conséquence de cette résolution, avant-hier soir, des commissaires françois ont été installés dans les couvens de cette ville, avec une garde militaire. Ces innovations peu chréciennes, qui ont eu lieu en même-tems dans toute la Belgique, ont tellement affligé les capucins, que ces bons peres ont fermé leur église, & n'y disent plus la messe.

Le nombre des membres de la société des amis de l'égalité & de la liberté, bien loin d'augmenter, comme on auroit du s'y attendre, dimique au contraire tous les jours.

Dés lettres de la Haye nous apprennent que l'escadre angloise, mouillée à la vue de Flessingue, a été rensorcée par quelques vaisseaux hollandois; qu'outre cela on travaille avec activité, dans plusieurs ports de la république, à l'équipement d'un bon nombre de navires, qui doivent aussi te rendre à la même destination, & s'y réunir à ceux qui s'y trouvent déjà. Les mêmes lettres ajoutent qu'il y à beaucomp de mouvement dans l'armée de terre : un corps de troupes s'est porté dans la Gueldre, tandis qu'un autre plus considérable est en marche pour le pays de la Généralité, asin de couvrir cette frontiere. Outre ces mesures de désense, les Hollandois ont encore eu recours aux inondations : plusieurs digues ont été coupées; de façon que la majeure partie des frontieres qui avoisnent ce pays, est présentement couverte d'eau. Le 16, il est arrivé à la Haye un courier venant de Berlin : immé liatement après la remise de ses dépêches, il y eut un conseil extraordinaire chez le stadhouder.

P. S. Des lettres d'Aix-la-Chapelle nous apprennent que l'armée autrichienne, commandée par le général Clairfayt, vient d'être renforcée par un corps de troupes prussiennes : elles ajoutent que les légions belgiques, qui étoient aux avant-postes, lasses de ne point recevoir de solde, se sont été remplacées sur-le-champ par des troupes servicies.

# FRANCE.

# De Paris, le 26 janvier.

On mande de Londres, en date du 17, que M. de Breteuil y étoit arrivé venant de Francfort. Sa présence intriguoit tout le monde, & chacun cherchoit à deviner quel pouvoit être l'objet de ce voyage. Dans le même tems, M. de Bouillé quittoit Londres pour se rendre à la Haye. On ajoute que M. de Chauvelin se préparoit de son côte à retourner en France, & nous savons véritablement qu'il est attendu à tout moment chez lui à Paris. Mais il ne saut pas croire pour cela que toute négociation pour prévenir la guerre soit rompue avec le cabinet de Saint-James. Celui-ci n'étoit pas encore absolument décidé de rompre avec nous, & pour renouer ou suivre les négociations, M. Maret, directeur des affaires

étrangeres, qui a déjà eu plusieurs conférences avec M. Pitt, & qui étoit revenu à Paris il y a un mois, est reparti avant hier au soir pour retourner à Londres en qualité d'agent de la république.

no

ég

cit

m

nie

go

lei

ta

di

ne

ra

ne

ec

u

ri

Nous avons reçu de Geneve copie de trois lettres concernant la révolution qui s'y est opérée; l'abondance des matieres ne nous ayant pas permis de les donner dans leur entier, nous nous contentons de mettre sous les yeux de nos lecteurs un extrait de ce qu'elles présentent de plus important. La premiere est du citoyen Reybas, ministre de la république de Geneve, adressée au conseil exécutis de la republique françoise, en date du 4 janvier 1793; elle ne contient que des éétails sur la révolution, que nous avons

fait connoitre dans le tems.

« La résolution prise, dit le ministre, au commencement du mois dernier par le petit & grand confeils de la répu-blique de Geneve, de confacrer l'égalité politique, n'avoir point calmé les alarmes d'une portion nombreule du peuple, qui attribuoit cette mesure du gouvernement plutôt à un esprit de prudence qu'à ses véritables opinions politiques; ce fut par ce sontiment de désiance que les partisans de l'égalité le mirent le 4 décembre en état d'infurrection ; ce qui produifit la formation d'un comité de 40 personnes élues dans les cercles infurgens. Le petit-confeil, qui vit par la fon autorné s'évanouir, fentit qu'une telle fituation conduiroit nécessairement à l'emploi de la force ou à l'anarchie; il propota lui-même sa démission; mais ce projet soumis au grandconseil, sur rejeté à une grande majorité de suffrages. Ce résultat, qui enhardit les partisans de l'ancien gouvernement, rendit la position de la ville périlleuse; mais l'on peut dire, en l'honneur des citoyens de Geneve, que le danger de la patrie fit taire tout autre sentiment. On vit concourir les céputés des cercles attachés au gouvernement, à une mesure qui fut regardée comme la seule efficace dans les circonstances actuelles; savoir, la suspension des conseils, & la formation de deux comités, l'un administratif & l'autre militaire, pour remplacer proviloirement l'ancien ordre des choies.

» Le conseil-général, convoqué le 30 décembre, a confirmé plemement, par une très-grande majorité de suffrages, la création & la composition de ces deux comités qui régistent maintenant le civil & le militaire, d'après les principes d'égalité & de liberté qu'ils ont jurés solemnellement en présence

de leurs concitoyens.

» Telle cst, citoyens, la révolution qui vient de s'opérer dans la république de Geneve, à dont je suis chargé par son comité d'administration provisoire de donner connossime au pouvoir exécutif de la république françoise, près laquelle la commission que j'ai reçue du petit-conscil mest provisoirement conservés».

La seconde settre est des deux comités provisoires, d'administration & de surcté réunis, de la république de Geneve, au général Kellermann, datée aussi, du 4 janvier; elle est consacrée présques toute entiere à des témoignages d'estime pour le général. Les administrateurs y chercient aussi à dissiper quelques nuages qui se sont élevés sur leur con-

duite politique.

"Vous n'ignorez pas, citoyen général, écrivent-ils, que les partis populaires font toujours exposés aux préventions les plus mal sondées : nous ne vous distinuulerons pas qu'on a osé dire que nous étions moins attachés à notre patrie qu'au triomphe de notre système d'égalité; mais ce n'est pas auprès de vous que réussiroient de telles calomnics, vous qui avez combattu & qui combattrez encore pour la liberté, l'égalité & l'indépendance.

vec M. Pitt, reparti avant té d'agent de

ttres concernce des maer dans leur les yeux de de plus imniniftre de la écutif de la 793; elle ne nous avons

mmencement de la répuque, n'avoit e du peuple. ator à un espolitiques; ce ans de l'égation ; ce qui rsonnes élues vit par là fon n conduiroit rchie; il pronis au granduffrages. Ce uvernement, on peut dire, iger de la paourir les décirconstances

ilitaire, pour ofes. inbre, a conde suffrages, qui régiment incipes d'égat en présence

la formation

nt de s'opérer is chargé par connoilfance près laquelle ift proviloireifoires, d'ad-

Horres, d'adte de Geneve; vier; elle est ages d'estime erchent aussi ur leur con-

vent-ils, que préventions pas qu'on e patrie qu'au n'est pas auces, vous qui ar la liberté,

" On parle beaucoup d'une augmentation de troupes dans notre voifinage. Ces rapports nous intéreffent à bien des égards, indépendamment de notre confiance qui est inaltérable; mais un simple mot de communication à ce sujet, citoyen général, nous aideroit à remplir les devoirs d'une administration populaire, à dissiper de faux bruits, & à montrer à nos concitoyens dans quels termes vous communiquez avec les deux comités qui ont remplacé notre ancien gouvernement ».

La troisieme, enfin, est une réponse de Kellermann à la lettre précédente; il rassure les deux comités sur l'augmentation des troupes françoises près le territoire de Geneve.

« Soyez tranquilles, leur dit - il, le foin d'affurer la fiberté des nouveaux freres du Mont-Blanc, que l'horreur du despotitime vient de réunir à la république françoise, donnera lieu peut-être à de plus grandes forces encore; mais fi les tyrans ont raison de nous crandre, les amis de la liberté, de la douce égalité, ne peuvent douter de notre amitié cordiale.

"Agréez, citoyens, l'affurance de mes sentimens fraternels, &c. ».

#### COMMUNE DE PARIS.

### Du 24 janvier.

Au commencement de la séance de ce soir, Chénant a demande que les commissaires de service au Temple sussent tenus de le concerter entr'eux, pour rédiger uu procès-verbal bien circonstancié de tout ce que Louis XVI a fait & dit dans ses derniers momens. Il se sondient sur ce que ce procès-verbal contiendroit nécessairement une infinité de choses curieuses & caractéristiques, dont l'histoire ne manqueroit pas de faire ulage: mais la proposition de ce membre a été vivement combattue par plusieurs de ses collegues. Celui qui s'est le plus fortement opposé à ce qu'elle sût adoptée, est le substitut Hébert: « Il ne saut pas, a-t-il dit, pour donner des matériaux à l'histoire, qui d'ailleurs a déja assez menti; il ne saut pas saire marcher l'esprit public dans un sens rétrograde à la révolution; il ne faut pas appitoyer sur le sort de Louis un peuple qui, toujours bon, toujours compatissant, pour roit, en lisant de pareils détails, oublier le roi, le tyran, pour ne voir que l'homme ». L'orateur a conclu en proposant l'ordre du jour; ce qui a été adopté.

On a lu ensuite une lettre du ministre de la guerre : il écrit qu'il regrette de ne pouvoir livrer aux sections les armes qu'elles lui ont demandées, à cause de la pénurie où l'administration se trouve dans cette partie. Il finit par inviter le conseil à lui envoyer l'état de toutes celles qui ont été fournies à nos freres d'armes des frontieres. Le conseil-général a arrêté, sur cette lettre, qu'il seroit écrit aux sections, pour les inviter à faire passer à la commune un état général de toutes les dépenses qu'elles ont faites depuis le 10 août pour l'équipement & l'armement des volontaires.

# CONVENTION NATIONALE. (Présidence du citoyen Vergniaux.)

Séance extraordinaire du soir, du mercredi 23 janvier.

Le ministre des affaires étrangeres écrit que, le 8 décembre dernier, les François qui résident à Constantinople ayant reçu le décret d'accusation contre Chosseul-Gouffier, se sont formés en assemblées primaires, & ont nommé pour représentant provisoire près la cour Ottomane le citoyen françois Fronton, ancien conseiller d'ambassade : le ministre envoie en mêmetems le procès-verbal de cette nomination. Le comité diplomatique est chargé d'examiner ces pieces.

Brival montre un écu de 6 liv., daté de 1793, & portant | Anglois.

encore l'effigie de Louis Capet. La convention charge son comité des assignats & monnoies de lui faire un rapport sur les empreintes monétaires.

Les commissaires de la convention, dans le département du Bas-Rhin, écrivent de Strasbourg, en date du 17 janvier, que le bien public exige la suspension de la municipalité de cette ville.

On passe à l'ordre du jour sur adresse, dans laquelle les représentans du peuple de Namur réclament contre l'exéention du décret du 15 décembre

cution du décret du 15 décembre.

Des citoyens de Mons sont admis à la barre; ils font lecture d'une adresse, datée du 13 janvier, dans laquelle les habitans de cette ville déclarent que le citoyen Delneue est leur seul agent à Paris, & que le vœu unanime des Belges du Hainaut est de former un 85° département de la république françoise. Cette adresse su imprimée, & le comité diplomatique en rendra compte.

A cette députation en a succédé une autre du département des Bouches-du-Rhône. Minvielle, l'orateur, se plaint de la dégradation des routes & du dénuement des armées; il dit que Roland & Pache, s'ils sont véritablement vertueux, doivent donner leur dénission, il demande des secours, & fait lecture d'une adresse contenant le vœu de près de trois mille Marseillois sur la mort de Louis Capet. — Plusieurs péritionnaires viennent ensuite s'éliciter l'assemblée à l'occasion du lorgement du ci destruit rois

jugement du ci-devant roi.

Une députation de Thionville dénonce le capitaine Tary, fouponné d'avoir voulu livrer cette ville à l'ennemi, & le général Félix Wimpsten, pour avoir désespéré du salut de cette place. — Les fédérés séants aux Jacobins, viennent dénoncer les maisons de jeu & de prostitution, & demander vengeance de l'assassinat de le Pelletier. — Musquinct-de-la-Pagne, membre de la commune du Havre, est venu accuser les citoyens Lesevre & Lidon, commissiaires de la convention, d'avoir corrompu l'esprit public, & occasionné les troubles qui ont agité le Havre. Lesevre se justifie : un membre assure que Musquinet a été souvent dénoncé comme mauvais citoyen & a été rensermé plusieurs années à Bicétre : on demande que Musquinet soit arrêté. Sur la motion de Legeadre, on renvoye au comité de sûreté générale cette dénonciation, ainsi que les précédentes. — Cette séance a été levée à onze heures.

Nous n'avons pas dit en rendant compte de la féance de mercredi marin, qu'on avoit chargé le comité de la guerre de faire un rapport sur une pétition dans laquelle le général Dillon demande à être réintégré dans sa réputation & son emploi.

# Seance du jeudi 24 janvier, au matin.

Avant de se rendre aux funérailles de le Pelletier, l'assemblée se trouvant complete, s'est fait donner lecture de plusieurs procès-verbaux arriérés. — On a ordonné l'impression d'un proj t du comité des finances, sur le type & les valeurs légales des monnoies d'or & d'argent. — Les commissaires qui sont restés à l'armée belgique, écrivent que les soldats tombent malades saute d'habits: cet extrême dénuement a occasionné l'entiere désertion du troisieme bataillon du Calvados. La convention a décrété qu'elle s'occupera incessamment de l'organisation du ministère de la guerre; & que, lundi prochain, la commission des marchés ui fera un rapport sur les sournitures de l'armée. — Le missistre de la marine écrit que des citoyens, récemment arrivés de la Martinique, assurent que la frégate la Calypso est toujours au pouvoir des rebelles de cette colonie: aucune nouvelle officielle n'a consirmé encore le bruit de la prise de cette frégate par les Anglois.

A onze beures & demie, l'assemblée s'est ajournée à huit heures du foir, elle est partie pour le cortégé.

Seance du vendredi 25 janvier.

(Présidence du citoyen Rabaut).

La séance, tonue hier soir, a été consacrée à la nomination d'un prélident & de trois nouveaux secrétaires : les appels nominaux ont été tumultueux; leur résultat a élevé à la pré-sidence Rabaut-Saint-Etienne, & a fait secrétaires les citoyens

Thuriot, Bréard & Cambacérès.

Aujourd'hui, l'on s'est d'abord occupé d'une lettre, dans laquelle le ministre de la guerre dénonce les prévarications de plusieurs agens subalternes, pour la répression desquelles aucune peine n'est encore déterminée par la loi. Un membre a observé que, par cette dénonciation, le ministre sembleroit vouloir se soustraire à la responsabilité : un autre membre a attaque plus directement encore, finon la probite, du moins les talens de Pache. Après quelques débats, la lettre du ministre a été renvoyée au comité des finances & à la commis-

fion des douze.

Camus, l'un des commissaires de la convention dans la Belgique, est de retour de cette mission: il a fait un rapport fur les causes du dé mement extrême dont les armées de la république font accablées; il a attribué ce mal à la négligence ou aux prévarications du directoire de la commission minifiérielle des achats. Au 1<sup>er</sup>, janvier, des fournitures considérables devoient être saites par cette commission; & le 15 janvier de la commission de la comm vier, nos troupes n'av ient encore ni habits, ni vivres, ni - Saint-André a dit que le coupable principal dans cette affaire étoit un vieillard astucieux, l'ex-ministre de l'intérieur, qui avoit nommé les membres de cette commisfion & qui avoit ainsi dirigé les mouvemens contre-révolu-tionnaires que la commission étoit chargée d'opérer — Cambon a repoussé avec force les assertions fournies par Saint - André. a repoune avec torce les anertions convention a décreté que les citoyens Bidermann, Coufin & Sarf-Béar, membres de la commission des achats, seront gardés à vue dans leurs maifons; qu'on apposera les scellés sur leurs papiers; & que cependant ils pourront vaquer à leurs affaires, & sortir accom-

pagnés de gardes qui répondront de leurs personnes.

Les deux freres & la fille du citoyen Michel le Pelletier,
martyr de la liberté, ont été admis à la barre : l'un des freres a exprimé la reconnoissance dont sa samille est pénétrée pour les honneurs iendus à la mémoire d'un de fis membres par la convention nationale & le peuple françois. Le frere de le Pelletier, s'adressant à sa niece, & désignant la masse des représentans du peuple, a dit: ma niece, maintenant voilà ton pere. Le président a adressé à cette samille éplorée des consolations touchantes. Barrere a demandé que, pour consacrer cette scene intéressante, la convention chargeât son comité de législation de lui présenter incessamment un projet de loi sur l'adoption, & qu'elle adopta sur-le-champ la fille de le Pelletier. Les propositions de Barrere ont

David a proposé d'appeller les artistes à un concours pour été décrétées. un ouvrage de sculpreur, qui représenteroit le Pelletier sur son lit de mort. Saint-André proposoit de placer ce monument sur le piedestal de la place des piques, ci-devant Vendome. Ces propositions, ainsi que plusieurs autres relatives au même objet, ont été renvoyées au comité d'instruction publique.

L'ordonnateur Malus, depuis long tems incu'je & frappe d'un dé ret d'acculation, écrit à la convention pour la conjurer de prononcer sur l'affaire qui le concerne : les comités de la guerre & des finances ont été chargés de présenter, lundi prochaia, un rapport sue la conduite de Malus.

Les habitans de la principau.é de Monaco, sur les côtes maritimes, voisines de la ci-devant Provence & du comté de Nice, ont secoué le joug de leur imperceptible despote; ils ont voté solemnellement & librement leur réunion à la république françoise, & prient les représentans de cette république d'accueillir leur vœu. Renvoyé au comité diplo-

> Le les 1

> le P

engag de re

A Le

près

trois

L'abo

affrai

Saar

trou

henl

ront avan

Ilya

les g

céré mun

men

Sa

S

fait

cont

droi

viol

la F

d'ad rau nati

> que exad T

> com tro

Ç voir

& d conf

matique.

Les commissaires de la convention, dans les départemens de la Moselle, de la Meurthe & du Bas-Rhin, écrivent qu'à Nancy, ils ont cru devoir faire mettre en arrestation un citoyen tres-suspect; que la ville de Strasbourg est menacée par l'ennemi qui a déjà paru dans le voisinage, que le géné-ral Custine demande 16 pieces de canon; que, cependant, de Franckendall à Huningue, il ne se trouve que 17 pieces de campagne. « Cette situation, disent les commissaires, sait naître de sérieuses réflexions : le salut de la république est entre les mains de Custine : l'inquiétude des bons citoyens est extrême, sur-tout à Landau, où il n'y a pas quatre pieces de canon; nous ne vous cacherons pas que l's mauvais citoyens, qui font en grand nombre dans cette ville, s'attendent à un resultat conforme à leurs vœux. » Cette lettre a été renvoyée au comité de défense générale.

Sieves, au nom de ce comité, a fait un grand rapport sur l'organisation du ministere de la guerre: trois idées principales & essentielles à toute administration, ont forme naturellement les divisions de son rapport, en même-temps qu'elles ont servi de bases à trois projets de décret : les élémens matériels de la guerre font les hommes & los choses; une administration, sous le nom d'économat national, s'occupera des recrutemens, des magasins de vivres, fourrages, esfets & sournitures : la combination de ces élémens appartiendra à une administration civile : un conseil militaire aura la direction générale; & le ministre surveillera l'ensemble. La convention a ordonné l'impression & l'ajournement de ce rap-

port.

Le comité de marine a fait rendre plusieurs décrets ayant pour objets, 1°. d'augmenter de 9 liv. par mois la paie des matelots; 2°. de porter à 144 hommes chaque compagnie de canonniers-matelots; 3°. d'organiser les maitres & contre-maitres d'équipages; 4°. ensia, de mettre à la disposition du ministre les sommes nécessaires à l'entretien des écoles na-

Dubois-Crancé, après un rapport dont nous donnerons demain les détails, a proposé la formation de 502 mille 800

hommes pour la campagne prochaine.

Séance levée à cinq heures. Monestien, rédacteur des articles de la Convention nationale.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettre A.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam 27 3.	Cadix 29 liv. 7 f. 6 d.
Hambourg 372 a 75.	Livourne 200.
Londrid 15 2. a 8. Madrid 29 l. 12 f. 6 d.	Lyon, pay. de Janvier. 4. P.